E-mail: mairie@schirrhein.fr





ARRETE MUNICIPAL

portant réglementation temporaire de circulation rue du stade les 22 et 23 septembre 2025

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de remplacement du Poteau d'Incendie n°41 situé 5 rue du stade à Schirrhein
- Vu la demande formulée par la Sté SDEA, Schiltigheim, le 15 septembre 2025,

ARRETE

Article 1:

La circulation des véhicules au 5 rue du stade, au droit du poteau d'incendie remplacé, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 22 au 23 septembre 2025.

Article 2:

La vitesse sera réduite à 30 km/h.

Article 3:

La Société SDEA, intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
- la Société SDEA
- L'affichage.

DE SCHIRA HEIN

Le Maire,

Patrick SCHOTT